

DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Marché « Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte des végétaux issus des déchetteries – Lot 1 » Avenant 1

Décision D-2024-150

Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** le Code de la Commande Publique relatif aux marchés publics, et notamment des articles L 2194-1 6° et R2194-2 relatifs aux modifications autorisées ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du Conseil Communautaire du 09/11/2021 par laquelle le conseil communautaire a donné délégation au Président de prendre toute décision concernant les marchés et accords-cadres ;
- **Vu** la décision D-2023-140 en date du 5 juillet 2023, attribuant le marché 2023_13_AOO2 « Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries », lot 1 Chargement, transport et compostage des végétaux issus des déchetteries de Cerizay, Mauléon, et Moncoutant sur Sèvre, au groupement Brangeon Recyclage/Brangeon transport/SAS Violleau ;
- **Considérant** la nécessaire modification de l'organisation des livraisons du lot 1.

DECIDE

ARTICLE 1: de signer un avenant n°1 au marché 2023_13_AOO « 2023_13_AOO2 « Compostage des biodéchets issus d'une collecte en porte à porte et des végétaux issus des déchetteries », lot 1 Chargement, transport et compostage des végétaux issus des déchetteries de Cerizay, Mauléon, et Moncoutant sur Sèvre », ayant pour objet de diminuer les montants unitaires des lignes du BPU comme suit :

N° Prix	Désignation du prix unitaire en toutes lettres	Prix unitaires en Euros HT/rotation ou tonne
1	CHARGEMENT ET TRANSPORT DES VEGETAUX : Ce prix rémunère : <u>A la rotation</u> le chargement et le transport des végétaux entre la déchetterie de CERIZAY et le site du titulaire LA ROTATION :	215,00 €
2	CHARGEMENT ET TRANSPORT DES VEGETAUX : Ce prix rémunère : <u>A la rotation</u> le chargement et le transport des végétaux entre la déchetterie de MAULEON et le site du titulaire LA ROTATION :	205,00 €

3	CHARGEMENT ET TRANSPORT DES VEGETAUX : Ce prix rémunère : <u>A la rotation</u> le chargement et le transport des végétaux entre la déchetterie de MONCOUTANT SUR SEVRE et le site du titulaire LA ROTATION :	220,00 €
---	--	----------

Incidence financière :

	<i>Montant estimatif global sur 36 mois HT</i>	<i>Montant estimatif Global sur 36 mois TTC</i>
Montant initial - lot 1	417 276,10 €	440 226,31 €
Montant lot 1 après avenant 1	380 060,33 €	400 963.65

Soit une variation de – 8.91% par rapport au montant estimatif global.

Il sera fait application des prix aux quantités réellement exécutées fixés dans le bordereau des prix. Ces nouveaux tarifs sont applicables à compter du 1^{er} juin 2024.

ARTICLE 2 : De maintenir les clauses et conditions du contrat initial applicables dans la mesure où elles ne sont pas modifiées par le présent avenant.

ARTICLE 3 : D'imputer les dépenses sur les budgets concernés.

ARTICLE 4 : Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame le Sous-Préfet de BRESSUIRE, et à Monsieur le Trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 28 MAI 2024

**Le Président,
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU**

Transmis en préfecture le28 MAI 2024.....

Notifié ou publié le28 MAI 2024.....

Le Président,
 -certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 -informe que le présent acte peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification/ou publication.